

Philippe HERBECK  
Fédération FO Cheminots  
Secrétaire Général

À l'attention de la Direction  
de Newrest Wagons-Lits

Monsieur le Directeur de Newrest Wagons-Lits TGV France,

Je reviens vers vous par cette nouvelle adresse du fait de votre non réponse à mon message téléphonique du 04 février dernier.

Je souhaitais réagir à votre réponse par mail qui vous laisse apriori le sentiment de pouvoir opérer à la mise en absence injustifiée de vos salariés, qui pour ces derniers font légitimement valoir leur droit de grève sur des journées autres que celles appelant à des manifestations interprofessionnelles reprises dans les appels intersyndicaux.

Comme je vous l'avais déjà adressé lors d'un mail précédent, le seul élément faisant foi de la contestation sociale par la grève est le préavis déposé par la confédération Force Ouvrière auprès de Monsieur le Premier Ministre annonçant celle-ci à partir du 05 décembre 2019. Celui-ci étant encore à ce jour actif puisque notre Organisation Syndicale n'a toujours pas décidé d'y mettre fin.

Par conséquent, je vous sou mets à la lecture de l'arrêté de la Cour de Cassation, Chambre Sociale du 8-12-16 n°15-16078.

Si vous étiez amené à sanctionner vos salariés pour motif d'absences injustifiées notre Organisation Syndicale mettra tout en œuvre pour faire respecter leurs droits.

Nous restons à votre entière disposition pour tout complément d'information relevant de cette situation.

Soyez assuré, Monsieur le Directeur de nos sincères salutations.

Philippe HERBECK

